

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 684

présenté par

Mme Mathilde Paris, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolhier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 1ER BIS AA

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« Elle est composée par des membres de l'Agence de la transition écologique, de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement et de la Banque des territoires et a pour objectif d'accompagner les intercommunalités dans l'identification du bâti, de son état, de son accessibilité - dessertes routière, ferroviaire ou fluviale - et de sa connectivité - 4G, fibre optique - en vue d'une fonction économique future. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Certains territoires souffrent d'un défaut majeur d'expertise et d'ingénierie afin de réhabiliter leurs friches. Ainsi, il y a un enjeu majeur à garantir aux territoires, les compétences techniques nécessaires en vue d'assurer le portage foncier, la dépollution et la valorisation de ces friches.

De fait, une réelle demande d'ingénierie, d'études et de prospective émerge dans les intercommunalités. Ainsi, cet amendement vise à garantir aux intercommunalités l'appui d'acteurs nationaux compétents (à savoir l'ADEME, l'ANCT, le CEREMA et la Banque des territoires), dans le cadre de la gestion, de l'étude et de la réhabilitation de leurs friches.